



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 février 2019

Français seulement

---

## Conseil des Droits de l'Homme

### Quarantième session

25 février–22 mars 2019

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et  
culturels, y compris les droits au développement**

## **Exposé écrit\* présenté par L'Association pour l'Education de la santé de la Femme et de l'Enfant dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

[4 février 2019]

---

\* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement

GE.19-02336 (F)



\* 1 9 0 2 3 3 6 \*

Merci de recycler



Monsieur le rapporteur,

**La présidente de l'Association pour l'éducation de la santé de la femme et de l'enfant** se félicite de l'occasion qui lui est offerte pour contribuer au débat relatif au rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions de minorités à la 40<sup>ème</sup> session du conseil des droits de l'homme à Genève comme elle saisit l'occasion pour mettre en exergue les progrès accomplis par la Mauritanie dans la lutte contre les séquelles de l'esclavage et dans le respect des droits de l'homme.

La Mauritanie possède un cadre normatif et institutionnel contribuant à la consolidation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et la promotion et la protection des droits catégoriels à travers lequel la société civile est omniprésente.

La société civile est présente dans les activités de coopération de la Mauritanie avec les différents mécanismes internationaux en charge des droits de l'homme. Par son travail, la Société civile a amené le gouvernement mauritanien à ratifier l'ensemble des conventions des droits de l'homme.

Dans le de ses efforts d'éradiquer l'esclavage sous toutes ses formes dans la Mauritanie l'état a travaillé à l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux de la Mauritanie en matière des droits de l'homme, notamment par une modification substantielle de ses normes nationales interne en la matière , et à l'application effective de l'interdiction de l'esclavage par la création des cours criminelles spécialisées pour la lutte contre l'esclavage . Ces efforts de reforme reflètent ainsi une approche préventive de lutte contre ce fléau et ses séquelles comme adoptée dans la feuille de route sur l'éradication des séquelles de l'esclavage et en plus la mise en œuvre effective du loi abrogeant et remplaçant la loi portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes qui a permis au ONG de constituer partie civile et la création des cours criminelles spécialisées pour la lutte contre l'esclavage sont soutenues et accompagnées pas seulement par les magistrats , les agents chargés de l'application de la loi et les avocats , mais aussi et surtout par toutes les parties prenantes que sont la société civile , les victimes potentielles etc.

#### **Exhortons**

Le rapporteur spécial sur les questions des minorités d'aider la Mauritanie financièrement auprès du système des Nations Unies et ses bailleurs de fonds à fin de promouvoir et protéger les droits de l'homme en Mauritanie.

**Je vous remercie**

---